



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

CHANGEMENTS DANS LA GOUVERNANCE RÉGIONALE : LE CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT EST INQUIET

Rouyn-Noranda, le 27 novembre 2014. – Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) s'inquiète grandement des modifications dans la gouvernance régionale annoncées par le gouvernement du Québec dans le cadre du pacte fiscal. L'abolition complète des Conférences régionales des élus (CRÉ) ainsi que des conséquences anticipées sur le développement durable de la région est particulièrement préoccupant. Selon le CREAT, viser un équilibre budgétaire comme finalité à court terme sans prendre en compte les impacts à long terme de ces choix est contraire au principe d'efficacité économique tel que décrit dans la Loi sur le développement durable.

Le CREAT reconnaît l'importance d'améliorer l'efficacité des mécanismes de gouvernance en matière de soutien et d'accompagnement au développement régional. Toutefois, il est tout aussi essentiel de préserver des espaces de concertation régionale et de donner les moyens aux acteurs régionaux de définir des visions et des projets communs de développement propres à notre territoire.

Étant une région de ressources, l'Abitibi-Témiscamingue a développé une capacité à mobiliser ses acteurs pour travailler de concert dans toutes les filières liées aux ressources naturelles. À titre d'exemple, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), permet à la société civile de diriger ses recommandations aux élus de la région. L'avenir de cette commission, qui découle de la CRÉ, est aujourd'hui incertain.

Par ailleurs, le CREAT coordonne plusieurs projets environnementaux dans lesquels sont impliqués plus d'une trentaine d'organismes régionaux. Plusieurs de ces organismes sont aujourd'hui menacés de disparaître ou de voir leur champ de manœuvre fortement revu à la baisse. Le CREAT est inquiet quant aux impacts des coupures au sein de ces organismes sur les suites possibles de leur implication et de leur collaboration.

Par conséquent, il importe de préserver les structures de dialogue flexibles entre les acteurs régionaux pour planifier le développement de manière intégrée, cohérente et sur la base d'une vision à long terme. Il faut pouvoir bâtir sur les acquis en matière de concertation afin de préserver la capacité des régions de se mobiliser et de bâtir un avenir fondé sur le développement durable.

- 30 -

Pour information : Clémentine Cornille, directrice générale
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
Tél. : 819 762-5770
Site Web : www.creat08.ca